

MAIRIE DE MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE  
Service Cartes Nationales d'Identité / Passeports

**Ou demander :**

La demande peut se faire dans n'importe quelle Mairie équipée d'une station d'enregistrement des cartes d'identité / passeports.

**Station d'enregistrement de Marchaux-Chaufontaine :**

**Lieu :** **Mairie annexe de Chaudefontaine** – 11 rue des Fontaines  
25640 Marchaux-Chaufontaine

**Téléphone :** portable = **06 42 51 11 19**

Fixe = **03 81 57 91 32**

**Ouverture :**

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Lundi		15h – 19h
Mercredi	9h – 12h30	14h – 16h
Vendredi	9h – 12h	

**Durée de validité :**

<b>Carte d'identité</b>	<b>Passeports</b>
Majeur : 15 ans Mineur : 10 ans <b><i>A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (CNI délivrées entre le 2/01/2004 et le 31/12/2013).</i></b> <b><i>Attention : Vous pouvez voyager à l'étranger seulement si le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration.</i></b> <b><i>Si vous voyagez dans un autre pays, le passeport est nécessaire. Vous pouvez également demander le renouvellement de la carte d'identité si le passeport n'est pas obligatoire. Dans ce cas, vous devez <u>fournir un justificatif du départ.</u></i></b>	Majeur : 10 ans Mineur : 5 ans

MAIRIE DE MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE  
Service Cartes Nationales d'Identité / Passeports

**Coût :**

Carte d'identité	Passeports
Gratuite pour une première demande ou un renouvellement.	<b>86 €</b> pour une personne majeure.
<b>25 €</b> en timbre fiscal en cas de renouvellement pour perte ou vol	<b>42 €</b> pour un jeune de 15 à 18 ans.
	<b>17 €</b> pour un jeune de moins de 15 ans.

Le timbre fiscal peut être acheté :

- ✓ dans un bureau de tabac (timbre fiscal électronique)
- ✓ dans une trésorerie,
- ✓ lors de la pré-demande en ligne ou sur « [timbre.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr) »

Lien : <https://timbres.impots.gouv.fr/>

**Démarches préalables :**

1. Faire sa prédemande en ligne sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

La demande est rédigée sur un formulaire à remplir sur le site. Vous devez **impérativement imprimer** (avec flash code)

Lien : <https://ants.gouv.fr/>

2. Préparer son dossier avec les pièces à fournir (voir liste)

3. Prendre **RENDEZ-VOUS (obligatoire)**

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez prendre rendez-vous par INTERNET au lien suivant :

<https://rdv.grandbesancon.fr/eAppointment>

Dans l'une des mairies du Grand Besançon : Besançon, Maison de services au public Planoise, École Valentin, Marchaux- Chaudfontaine, Saint-Vit et Saône.

- Lien pour modifier son rendez-vous :  
<https://rdv.grandbesancon.fr/eAppointment/rdvModifyInit.do>
- Lien pour annuler son rendez-vous :  
<https://rdv.grandbesancon.fr/eAppointment/rdvCancelInit.do>

**Enregistrement du dossier :**

La mairie récupérera vos données grâce **au numéro de pré-demande**, vérifiera et scannera vos pièces justificatives et l'imprimé papier et recueillera vos empreintes.

Au moment du dépôt du dossier, la présence du demandeur est obligatoire.

**Retrait du titre :**

Vous serez alerté par SMS dès que votre titre sera disponible en mairie si vous avez précisé un numéro de téléphone portable au moment du dépôt de la demande. Vous devez retirer la Carte d'identité et/ou le passeport dans la Mairie où vous avez effectué le dépôt, sans prise de rendez-vous (mairie de Chaufontaine), aux jours et heures d'ouverture du service (voir ci-dessus).

La présence de l'enfant est obligatoire pour la remise du passeport si l'enfant à plus de 12 ans (prises d'empreintes).

**Liens utiles :**

<https://www.service-public.fr/>

rubrique « papiers - citoyenneté »

<http://www.doubs.gouv.fr/>

rubrique « démarches administratives »

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

rubriques :

« Conseils aux voyageurs »

« Informations pratiques »

« Préparer son départ »

« Formalités administratives »